

« MAIS QUE FAIT LA POLICE ? »

Extraits d'un entretien mené avec le commissaire divisionnaire Frédéric Dauphin, Chef de corps de la zone de police Bruxelles-Nord¹, le 14 février 2018.

Bien souvent, quand la question de la délinquance ou des violences dans les quartiers est abordée, la première question sur toutes les lèvres est « Mais que fait la police ? ». Pourtant, loin de se limiter à une simple problématique sécuritaire, l'explication de la délinquance dans certains quartiers bruxellois doit prendre en compte les déterminants socio-économiques et les discriminations multiples auxquels peuvent avoir à faire face les personnes identifiées comme descendantes de l'immigration ou comme appartenant à des milieux précarisés.

Le rôle des services de police est bien entendu essentiel. Souvent tributaires des orientations données par les autorités politiques, les policiers sont, dans leur manière de travailler, le reflet de l'idée que la société se fait de ces jeunes des quartiers. Un rôle qui peut être déstabilisateur et prolonger la domination subie par ces jeunes². Ou, au contraire, s'inscrire dans une véritable réflexion sur les causes socio-économiques des phénomènes de délinquance et remettre l'humain, la personne, au centre des préoccupations. Une vision globale de la sécurité, en somme.

Q : Que mettez-vous en place, au sein de votre corps de police, pour lutter contre la violence, la délinquance dans les quartiers ? Comment appréhendez-vous un tel phénomène ?

En tant que police locale, notre mission est avant tout d'assurer les missions de police de base, c'est-à-dire assurer la sécurité au quotidien de toutes les personnes présentes sur notre zone de police. Il y a différentes manières de remplir ces missions. Au niveau de notre zone de police, nous avons fait le choix de travailler sur base du système dit de la police de proximité, ou « community policing ». Le principe étant que nous essayons d'être un maximum au contact de la population. Cette approche se traduit dans la structure de l'organisation qui est très décentralisée et dans l'offre de service à la population qui est également décentralisée. Il s'agit d'être capable de répondre de la manière la plus adaptée possible aux phénomènes de criminalité ou aux problèmes de sécurité qui se situent sur le territoire des différents commissariats de la zone. Chacun d'eux fait le choix des meilleurs moyens à

¹ Schaerbeek, Saint Josse-ten-Noode et Evere

² Voir la partie consacrée aux contrôles au faciès dans l'extension du dossier théorique « Ma ville, Mon quartier ».

mettre en place pour résoudre les problèmes de criminalité qui se posent sur la partie de territoire dont ils ont la responsabilité. Ainsi, pour un même problème, des méthodes tout à fait différentes pourraient être mises en place d'un commissariat à l'autre, au sein même de la zone de police, en fonction des réalités auxquelles ils sont respectivement confrontés. Les quartiers sont effectivement différents, les contacts avec les quartiers sont différents, ce qui implique de développer les moyens et les outils à disposition de manière différente. On ne peut nier qu'il y a une certaine standardisation des approches, mais nous tentons d'adapter la politique du commissariat au territoire auquel il est confronté.

De manière à mieux percevoir les types de problèmes qui se posent dans les quartiers, nous essayons de connaître au mieux l'espace dans lequel nous travaillons. D'une part, il s'agit de bien connaître la configuration du lieu en termes d'espace. Et d'autre part, nous essayons d'avoir une bonne idée de la sociologie de la zone, qui sont les personnes qui y vivent, qui y travaillent et qui sont au quotidien dans ces quartiers là. Alors, on a des obligations. Tout en gardant constamment l'objectif de sécurité, cette connaissance des quartiers peut parfois permettre d'apporter des réponses un peu différentes. Par exemple, nous développons des partenariats avec les services socio-préventifs des différentes communes. Parfois, ceux-ci sont même très structurés.

Nous travaillons également beaucoup avec les écoles. Des systèmes de parrainage sont créés avec des classes du primaires et des contacts sont mis en place avec les directions d'école, le corps enseignant, les élèves, à la fois pour les maternelles, le primaire et le secondaire. Un service de la police de proximité prend directement en charge ces partenariats et sert de point de relais en cas de problèmes rencontrés par les écoles ou pour des projets communs. Avec le public scolaire, nous essayons de construire une image du policier un peu différente que celle du policier en intervention. Il n'est pas question de mentir sur notre métier. Nous voulons être honnêtes sur ce que nous faisons. La différence ici est que la rencontre ne se fait pas dans un contexte négatif.

Ces collaborations sont aussi intéressantes pour les policiers qui y participent. Ce ne sont pas toujours les mêmes policiers, professionnels de la communication, qui se rendent dans les écoles, mais des agents de terrain dont la communication n'est pas le métier. L'ensemble du corps de police est impliqué dans ces partenariats. Ces collaborations contribuent à générer, au sein du corps de police, une perception différente des jeunes et de leurs réalités. Elles permettent également de faire face à d'éventuels problèmes de manière plus adaptée. Si un problème survient, nous n'arrivons pas en terre inconnue et il existe déjà une certaine confiance, il sera alors plus facile d'établir un dialogue et de

construire ensemble une solution. Ces types de contacts sont importants pour mettre en place une police dite de proximité.

Les services de police ont l'habitude de travailler de manière assez structurée et hiérarchique. Ce cadre entraîne souvent des comportements automatiques et standardisés. Certaines situations nécessitent que nous y répondions toujours de la même manière et ça ne pose pas de problème. Mais souvent la réalité est plus complexe et il faut pouvoir l'appréhender dans sa complexité, en se ménageant des marges de manœuvres afin de pouvoir mettre en place des réponses adaptées. Ces solutions peuvent être construites avec d'autres acteurs.trices et peuvent varier d'un endroit à l'autre et selon les données et dimensions du problème en question. Cette capacité à appréhender la complexité d'une situation à problème et d'apporter la bonne réponse, c'est ça la police de proximité. Il ne s'agit pas uniquement de l'agent de quartier. La police de proximité, c'est avoir la capacité de développer des solutions spécifiques qui soient les mieux adaptées, de prendre en compte les autres acteurs sociaux et de travailler ensemble avec eux dans le développement de cette solution.

Nous avons des contacts structurels avec les éducateurs de rue et les gardiens de la paix. Avec eux, nous travaillons surtout sur la gestion de l'espace et d'événements, ainsi que sur les ambiances de quartier. Ces contacts nous permettent d'aller plus loin dans le raisonnement que le simple travail de contrôle. Prenons un exemple. Si des patrouilles signalent des interventions plus difficiles dans certains quartiers, nous pouvons nous adresser à eux pour savoir si, dans leur travail avec les jeunes, ils ont le sentiment qu'il y a des tensions. Je peux également vous donner un autre exemple qui concerne plutôt la communication dans le cadre de certaines interventions susceptibles de générer un sentiment d'injustice. Il y a quelques jours, nous avons mené une opération dans le cadre d'une enquête judiciaire pour laquelle nous avons dû entrer dans une habitation avec un mandat de perquisition. Les éducateurs de rue nous ont rapporté un sentiment d'incompréhension chez certains jeunes. Ils nous reprochaient entre autres d'avoir cassé des portes ou d'être rentrés dans une habitation où une vieille maman était présente. Suite à ça, nous avons discuté en interne du déroulement de l'opération. Nous nous sommes ainsi rendu compte de certains problèmes. Nous avons ensuite pu, par l'intermédiaire des éducateurs de rue, communiquer vers les jeunes et expliquer pourquoi l'intervention avait eu lieu, pourquoi elle avait été menée de la sorte, ainsi que prendre contact avec la maman qui avait été victime de l'intervention.

Le travail avec les services socio-préventifs est très important quand nous procédons à de grosses perquisitions pour lesquelles nous devons bloquer un quartier entier le temps de l'opération. En général, nous prévenons à l'avance le service socio-préventif du jour où aura lieu l'intervention. Au

moment même, nous leur donnons plus d'informations sur le lieu et les responsables ont également une indication sur le type de mission qu'on est occupés à exécuter. Ainsi, pendant l'intervention, les éducateurs de rue et gardiens de la paix peuvent se déployer à hauteur de nos barrages et peuvent communiquer des informations aux personnes qui se présentent. Ces personnes peuvent également leur faire part de situations spécifiques, comme le besoin d'aller chercher un médicament chez eux à l'intérieur de la zone d'intervention. Nous pouvons ainsi agir avec plus de souplesse, dans le cadre d'une opération maîtrisée. Une telle souplesse ne serait pas possible sans contacts avec les éducateurs de rue et les gardiens de la paix.

Q : Ce type d'approche est-elle mise en place dans d'autres zones de police ?

Je ne peux m'avancer que pour la zone de police Bruxelles-Nord. En tout cas, ce type d'approche se construit tous les jours. Les résultats sont positifs mais il faut constamment travailler à convaincre tout le monde de cette efficacité. Il faut aussi que cela transparaisse dans la culture du personnel de la zone de police et dans la manière de travailler. Ça fait 15 ans que je suis ici dans la zone de police Bruxelles-Nord et deux ans que j'en suis le chef de corps. Ça fait une dizaine d'années que nous essayons de mettre en place cette philosophie de travail et nous n'en avons pas terminé. Il faut continuellement y préter attention et convaincre tout le monde des avantages de cette approche.

Q : Il y a donc des résistances au sein du service de police ?

Oui, et ce pour deux raisons.

D'une part, il y a une résistance assez naturelle à sortir de sa routine habituelle. Comme partout, le fait de réfléchir à son action et d'accepter de changer certains mécanismes que l'on a intégrés depuis longtemps peut générer des réticences.

D'autre part, les résistances peuvent être liées au fait que les résultats de cette nouvelle approche sont difficilement mesurables. Dans un travail de routine, la mesure du résultat policier est très facile. Il peut s'agir du nombre de PV établis, de la diminution du nombre des faits constatés. Quand vous travaillez dans un système de police de proximité, les effets sont un peu plus difficiles à mesurer concrètement. Il s'agit plutôt d'un contexte de travail qui peut nous permettre d'appréhender plus facilement les problèmes et de trouver des solutions plus adéquates. Mais l'efficacité de la police de proximité ainsi conçue ne se mesure pas en données quantifiables.

Q : Vous parlez de bien connaître la sociologie de la zone. Pensez-vous que celle-ci doit se refléter au sein des forces de police ?

En termes de recrutement et de procédures de sélection, nous essayons de faire en sorte que le corps de police coïncide au maximum à la sociologie de la population de laquelle il va s'occuper. Nous essayons, dans la mesure du possible d'avoir un recrutement bruxellois et qui correspond à la population bruxelloise. Ce n'est pas toujours évident. Il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte. Le premier paramètre, c'est l'égalité homme-femme. Certains services de la police, comme la judiciaire, ont longtemps été un monde d'hommes. Plus de femmes sont maintenant présentent dans les équipes d'enquêtes. Elles sont aussi mieux représentées dans les postes à responsabilité. Le comité de direction respecte maintenant quasiment la parité femmes-hommes.

Nous essayons également d'engager majoritairement des Bruxellois.e.s. Ce n'est pas facile. Actuellement, ils constituent encore moins de la moitié du personnel de la zone de police. Nous tentons également d'avoir une diversité culturelle et une représentation des différentes communautés qui constituent également la population de la zone de police.

Q : Constatez-vous des changements dans le rapport à la population suite à cette politique de recrutement ?

Oui et non. Un policier, peu importe son profil, c'est d'abord et avant tout un policier. Avec tous les aspects positifs et négatifs que cela implique. Des problèmes peuvent se poser quelle que soit l'appartenance ethnique des policiers qui interviennent. Les mêmes comportements de cowboys ou d'impolitesse peuvent être reportés suite à une intervention, que le policier soit Blanc, Maghrébin ou Turc par exemple. Je retrouve vraiment ces comportements de manière transversale. Je pense que ce pourrait plutôt être un problème au niveau de la culture d'organisation.

Le corps de police est aussi le reflet de la société. La multiculturalité se vit aussi en interne. Lors des interventions, des tensions peuvent exister entre communautés, entre la population et la police et entre les membres du corps de police. Ces tensions sont le reflet de celles qui peuvent exister dans la société en général. C'est plus compliqué qu'on ne le pense. Quel que soit le profil des policiers, il peut y avoir des sources de frictions et d'incompréhension lorsqu'ils sont confrontés à des gens qui viennent de communautés différentes. Les policiers, tout comme les personnes qui subissent l'intervention, peuvent analyser les événements en fonction d'un certain nombre de stéréotypes.

Q : La projection de ces représentations joue un rôle dans la manière dont le policier va appréhender les situations. Prenons pour exemple la pratique du profilage ethnique. Elle est teintée de ces représentations qui peuvent impliquer des comportements différenciés en fonction de l'origine ethnique (supposée ou réelle) des personnes visées. Que cela soit conscientisé ou non par le policier.

Concernant le profilage ethnique, nous avons actuellement une chercheuse d'UNIA qui fait une recherche-action au sein de nos services depuis maintenant plusieurs mois. Nous avons travaillé sous la forme de groupes de travail avec les commissaires et les encadrants, ceux qui portent et qui implémentent la politique de contrôle, ceux qui donnent les briefings et qui donnent les orientations de patrouilles. L'étude doit durer deux ans et la chercheuse a accès à tout. Je ne contrôle pas ce qu'elle fait et l'ensemble du corps de police est informé du travail qu'elle mène. Nous attendons donc son regard extérieur sur la politique du profilage ethnique.

Quand nous travaillons sur les bandes urbaines, il arrive effectivement que, sur le quartier où la bande est active, la politique de contrôles soit assez dense et régulière et que ce soit souvent les mêmes personnes qui sont contrôlées aux mêmes endroits. Dans ces cas là, je ne pense pas que la fréquence des contrôles soit une conséquence du profilage ethnique. C'est plutôt lié à une certaine interprétation que le service de police fait du problème, de l'espace et de la manière de résoudre le problème. Il semble que ce soit plutôt lié au comportement policier. De plus, les contrôles sont fréquemment exécutés par des patrouilles composées de policiers de la même origine ethnique, voir même qui habitent le quartier.

Q : Faisons donc le lien entre la présence des jeunes sur l'espace public et certaines conditions de vie dans les quartiers plus précarisés (espace de vie plus petit et donc espaces de socialisation dans la rue, par exemple). Comment cette dimension peut-elle être prise en compte ? Et comment tenir compte du sentiment de deux poids-deux mesures et de stigmatisation que ces contrôles génèrent chez les personnes contrôlées ?

Notons déjà que la pression est forte. Nous recevons souvent des demandes paradoxales de la part des autorités communales. Prenons un exemple. Il y a quelques mois, j'ai reçu une demande pour l'organisation d'une rencontre avec des jeunes afin de discuter de leurs incompréhensions suite à la politique de contrôle que nous menions dans leur quartier. Ils trouvaient entre autres que nous étions trop présents. Nous avons donc rencontré ces jeunes. Nous avons pu discuter, nous les avons écoutés et nous avons expliqué les différentes situations de contrôle. Depuis, nous nous revoyons de manière régulière. Cette rencontre a aussi eu des retombées en interne. Nous sommes un tout petit peu plus

attentifs à la fréquence des patrouilles, des contrôles et sur la manière dont les contrôles sont menés. Nous avons adapté la politique de contrôle. Puis, en janvier, les élections communales d'octobre 2018 commencent à se pointer à l'horizon. Et les mêmes personnes qui m'avaient demandé de rencontrer les jeunes parce que ma politique de contrôle était trop importante me demandent maintenant d'être beaucoup plus présent dans les quartiers pour contrôler les bandes de jeunes.

Je me souviens d'un projet sur les bandes urbaines sur lequel j'avais travaillé. En collaboration avec les fonctionnaires de prévention, nous avions essayé de trouver un juste milieu entre les demandes de sécurité et les besoins des jeunes. Nous avions pris le temps d'analyser ensemble le phénomène des bandes urbaines. Nous étions partis de l'ouvrage « La formation des bandes » de Marwan Mohammed. Ce dernier a étudié la formation des bandes dans les cités en France. Ce qui est assez marquant dans son ouvrage, c'est qu'il ne parle quasiment nul part de la police. Pour expliquer la formation des bandes urbaines, il fait référence à un triple décrochage : scolaire, socio-économique, identitaire. Le décrochage identitaire fait référence au sentiment partagé par les jeunes issus de l'immigration que la société ne veut pas d'eux. Soit dit en passant, il faudrait peut-être arrêter de parler de jeunes de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} génération. Je ne vois pas vraiment de sens à continuellement renvoyer quelqu'un au fait qu'il n'est que le numéro 3 d'une vague de migration. Donc, pour en revenir au triple décrochage, l'une des conséquences est que ces jeunes se retrouvent dans l'espace public, sans encadrement et sans prise en charge.

Souvent, dans les phénomènes de bandes urbaines, c'est un petit noyau au sein du groupe qui bascule dans la petite délinquance et qui va, au fur et à mesure du temps, s'il n'y a pas d'intervention, structurer et développer son activité criminelle. Ce noyau peut entraîner le reste du groupe ou, en tout cas, profiter du réseau de la bande pour appuyer sa criminalité.

Dans ce projet dont je parlais, il s'agissait de la bande des 11-40 ici à Evere. Sur base du raisonnement que je viens de vous présenter, nous avons décidé, avec la fonctionnaire de prévention, de focaliser l'action policière sur ce fameux noyau dur qui avait été identifié afin de ne pas entraîner une criminalisation des autres membres de la bande. A côté, le secteur socio-préventif devait travailler avec ces autres jeunes. Ça n'a pas été facile à mettre en place et ce fut un long processus de cinq ans. Mais nous avons finit pas arriver à faire cesser l'activité criminelle.

Revenons à la problématique des contrôles d'identité. Dans le cadre de ce travail sur les bandes urbaines, nous avons constaté que le problème est surtout la fréquence des contrôles. L'exemple-type pourrait être résumé comme suit : une première patrouille passe dans le quartier vers 22h et rencontre

un groupe de jeunes sur lesquels elle effectue un contrôle d'identité qui est consigné dans le rapport. Cette même patrouille est ensuite appelée ailleurs et reste bloquée sur un autre incident. Dans le même temps, le responsable du dispatching, qui a des orientations de patrouille pour le quartier en question, va envoyer une nouvelle patrouille dans le même quartier. Cette patrouille va alors repasser au même endroit et le même groupe de jeune va être à nouveau contrôlé. Les contrôles peuvent avoir des justifications opérationnelles qui dépendent du nombre de faits constatés dans le quartier ou d'autres indicateurs qui peuvent justifier la politique de contrôle. Cependant, suivant cet exemple, il peut arriver qu'un même groupe de jeunes soit contrôlé trois ou quatre fois dans une période de quatre heures. Je reconnais qu'il y a là un problème. Nous travaillons dessus. Mais il faut aussi faire le lien avec les demandes paradoxales qui nous viennent des autorités politiques dont je vous parlais. D'une part, elles s'inscrivent dans une démarche constructive de collaboration avec les jeunes et, d'autre part, en période électorale, elles reprochent à la police de ne pas être assez présente. Dans un tel contexte, il est difficile de dialoguer et de questionner l'utilité d'une présence policière perpétuelle comme réponse aux problèmes.

Finalement, je constate que dans un certain nombre de situations, les gens sont beaucoup plus attachés à la manière dont nous les prenons en charge qu'aux résultats en tant que tels. Nous avons actuellement beaucoup de cambriolages sur la zone. En la matière, les gens sont souvent beaucoup plus attentifs à la manière dont on les prend en charge plutôt qu'au fait que nous ayons ou non attrapé le voleur. C'est important de pouvoir être reconnu comme victime, ainsi que d'être pris en charge et orienté convenablement. Nous essayons d'être attentifs à cette prise en charge, mais cela nécessite un changement de culture chez les policiers.

Q : On ne peut nier un certain nombre de dérapages dans le cadre des contrôles d'identité (focalisation sur certains profils, violence physique ou verbale, propos racistes, ...). Qu'est-il possible de mettre en place au sein de la police pour faire face à de telles situations ?

En tant que services de police, nous avons deux volets sur lesquels nous pouvons travailler. D'une part, il y a le volet classique qui est celui de la discipline. Et d'autre part, il y a le travail sur les valeurs au sein de l'institution.

Pour agir sur le plan disciplinaire, il faut que la personne qui a été victime porte plainte. A cette fin, la victime doit pouvoir appuyer ses allégations avec des éléments concrets de preuve. Il peut s'agir de vidéos de caméras de surveillance qui aurait filmé l'intervention ou de vidéos prises avec un téléphone par des personnes ayant assisté à l'intervention, de plusieurs témoignages qui confirmant votre version

des faits. S'il y a des éléments concrets, nous pouvons enquêter. En fonction du résultat de l'enquête, les policiers incriminés seront punis. La mesure disciplinaire sera graduée en fonction des faits établis.

Si je reçois une plainte par rapport à un contrôle qui se serait mal passé, je commence par regarder si une infraction pénale a été commise. S'il y a une infraction pénale (la plus classique étant les coups et blessures), il faut d'abord laisser le Parquet faire son travail. En effet, s'il y a une infraction pénale, des poursuites au pénal seront engagées. Si les faits sont établis, je peux alors agir sur le plan disciplinaire. Formellement, il n'est alors plus question de punir par rapport à l'infraction pénale en elle-même. Il n'est pas possible de punir deux fois la même infraction. La mesure disciplinaire sera plutôt prise en se référant à une déontologie, une éthique du métier, des valeurs auxquelles le comportement en question contrevient. Je peux cependant déjà agir pendant que la procédure pénale est en cours en prenant d'éventuelles mesures provisoires, comme une suspension ou un changement de service. Je n'ai pas toujours accès à l'intégralité du dossier, mais le Procureur du Roi peut, selon les cas, m'indiquer s'il existe des éléments suffisamment graves qui nécessiteraient une première mesure provisoire. Ces mesures sont différentes de la sanction disciplinaire. Elles s'appliquent dans l'attente d'une décision finale.

Le maintien de la discipline au sein d'un service de police dépend du chef de corps et de la manière dont celui-ci l'interprète. Dans mon cas, je fais attention à adapter la sanction en fonction du comportement visé, selon un système de gradation. Si vous tirez avec un missile nucléaire sur un petit problème, le Conseil d'Etat va vous rappeler à l'ordre. Il y a donc des sanctions légères et des sanctions lourdes. Le choix se fait généralement en fonction de la gravité de l'infraction, mais aussi en fonction d'éventuels antécédents. Généralement, si le policier visé n'a jamais eu de problèmes auparavant et que le problème n'est pas trop grave, je commence par une remarque écrite et je le rappelle à la norme. Ensuite, si le comportement se répète mais que les faits ne sont toujours pas trop graves, je vais décider d'appliquer une sanction disciplinaire légère. Enfin, si le comportement persiste toujours, je vais alors passer à la sanction lourde.

Les conséquences des sanctions sont de plusieurs ordres. Les sanctions légères sont consignées dans le dossier du policier, avec pour conséquence qu'elles peuvent l'empêcher de faire mobilité ou d'avoir accès à un certain nombre d'emplois pendant un certain temps. Les sanctions lourdes, quant à elles, ont des conséquences pécuniaires. Elles peuvent avoir des retombées sur l'accès à la pension, la durée de la carrière, le salaire. Quant aux sanctions les plus lourdes, elles sont principalement de deux ordres. Il y a la démission d'office. Le policier n'a plus le droit d'exercer mais conserve ses droits d'accès à la

sécurité sociale, au chômage, etc. Et il y a la révocation, dans le cadre de laquelle le policier est renvoyé et perd ses droits d'accès au chômage. Quand une sanction disciplinaire est appliquée, nous envoyons également un message à l'ensemble du corps de police afin de bien rappeler que de tels comportement ne sont pas acceptés et sont sanctionnés.

Je comprends que certaines personnes qui portent plainte éprouvent un sentiment d'injustice ou d'incompréhension quand elles entendent que le policier incriminé a juste eu une retenue sur salaire mais qu'il reste policier. Mais cela s'explique justement par ce besoin de gradation dans la sanction.

Le deuxième volet consiste à travailler sur les valeurs au sein du corps de police. Depuis deux ans, nous travaillons à redéfinir les valeurs du corps de police. Ce travail est mené avec la participation de l'ensemble du corps de police, tous grades confondus. Il est important de définir ces valeurs de manière claire et d'encourager les policiers à continuellement garder un regard critique sur leur action au regard de celles-ci.

Prenons l'exemple de la Gare du Nord où beaucoup de migrants sont présents ces derniers temps. Quelles que soient les raisons de leur présence, il y a deux manières de réagir. Je peux me contenter de faire mon travail classique de contrôle ou, au contraire, je peux réfléchir un peu plus loin en prenant en compte ces valeurs. Dans ce cas concret, nous avons choisi la deuxième option en essayant de trouver des moyens de travailler en liaison avec les associations actives à la gare du Nord et qui travaillent avec les migrants. Un policier de référence a été mis en place pour faire ce lien. Son rôle est par exemple d'expliquer les raisons de notre présence dans la gare. Les policiers présents dans la gare ne sont pas toujours là pour faire la chasse aux migrants. Ils peuvent remplir une panoplie d'autres missions, comme le travail classique de patrouille contre les vols, le contact avec les commerçants, la lutte contre la traite des êtres humains. Toutes ces missions ne concernent pas les migrants. Sauf pour la traite des êtres humains, mais ils sont alors concernés en tant que victimes. Le policier de référence peut également faire le relais d'informations vers nos services et lorsque les personnes en migration rencontrent des problèmes spécifiques. Beaucoup d'entre eux sont sans papiers et il est donc difficile pour eux de se rendre dans un commissariat pour porter plainte lorsqu'ils sont victimes de quelque chose. Le policier de référence peut les orienter sur les possibilités de porter plainte et d'être pris en charge comme victime. Cette pratique fait également partie de la police de proximité.

De manière plus globale, nous essayons de renforcer au sein du corps de police des attitudes différentes du comportement stéréotypé du policier macho. La présence de plus en plus grande de femmes dans nos services aide un peu de ce point de vue là. Certains comportements ne sont pas valorisés car ils sont

considérés comme n'étant pas assez virils. Il faut pourtant les renforcer. Dans cet imaginaire viril, on va plutôt féliciter le policier qui a été attraper un voleur sur un toit que celui qui a bien pris en charge et accompagné une victime. La politique des félicitations doit changer pour mieux mettre en valeur et renforcer positivement des comportements qui ne sont pas de l'ordre du policier Rambo ou qui manifestent d'une approche originale.

Pour travailler sur les valeurs, nous utilisons aussi notre journal d'entreprise, le « Polbrunonews ». Depuis 3 ou 4 numéros, nous nous sommes fixé une ligne éditoriale dans laquelle nous mettons en évidence autant le travail des femmes à la police, que la difficulté de combiner le travail avec certaines situations familiales, ou la mise en évidence d'approches originales et de projets inhabituels. Surtout, nous essayons de développer et de valoriser la prise en compte de la personne dans le travail policier. Il est important de développer la culture d'entreprise afin de ne pas se contenter de comportements routiniers où on reproduit le même schéma constamment sans réfléchir.

Je peux donner encore un autre exemple de la dynamique que nous essayons d'instaurer au sein du corps de police. Celui-ci se réfère à un événement qui s'est passé avec la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. Ceux-ci s'étaient plaints d'une intervention policière qu'ils avaient considérée comme trop violente. J'ai donc rencontré le responsable de la Plateforme et Alexis Deswaef, le président de la Ligue des droits de l'homme³, afin d'en discuter et de prendre connaissance des images qu'ils avaient prises de l'intervention. En l'occurrence, la manière dont l'intervention s'était déroulée ne me semblait pas particulièrement problématique et l'usage de la contrainte qui avait été fait ne me paraissait pas disproportionné. Par contre, j'ai bien senti qu'elle avait été interprétée comme disproportionnée par les personnes qui étaient présentes. Il était notamment question de propos tenus par des policiers. A une demande d'identification, l'un des policiers a par exemple répondu qu'il s'appelait Jan Jambon. Suite à cette rencontre, nous avions convenu qu'ils iraient déposer une plainte au Comité P afin d'assurer une certaine objectivité par l'implication dans la procédure d'un organisme tiers. Il faut cependant savoir que ce n'est généralement pas le Comité P qui mène directement l'enquête. Il délègue l'enquête au service de contrôle interne de la zone et, a posteriori, il marque ou non son accord sur base des conclusions du chef de corps. Dans ce cas-ci, nous avons discuté avec les policiers concernés, non pas sur l'application des techniques qui a été bien faite, mais sur la manière de communiquer et de rendre compte de ce qui est fait.

³ Depuis mai 2018, Alexis Deswaef n'est plus président de la Ligue des droits de l'homme. La nouvelle présidente est Olivia Venet.

Je voudrais en revenir rapidement au fait de porter plainte en cas de problème avec un policier pour apporter une précision. Si, lors de l'altercation, le policier refuse de s'identifier en donnant son matricule, je peux facilement recouper les informations et trouver qui c'était. Ce n'est jamais arrivé qu'on ne puisse identifier un policier. Il est même arrivé qu'un incident arrive avec des policiers qui étaient hors du réseau. Ils rentraient au commissariat quand ils ont décidé de faire un dernier contrôle sans le signaler à la radio. Nous avons pu identifier qui c'était. Il n'y a pas d'impunité des policiers. Je peux comprendre qu'il y a parfois une certaine frustration face au traitement des plaintes. Mais dans certains cas, je n'ai tout simplement pas assez d'éléments et c'est la présomption d'innocence qui joue. Par contre, même s'il n'y a pas de sanction, nous gardons une trace dans les dossiers du contrôle interne et nous effectuons un suivi. Si un deuxième incident survient, le passif est déjà là et peut venir compléter le dossier. Le jour où le policier en question faute, le dossier est beaucoup plus solide et il n'y a pas de discussion possible par rapport à la sanction qui tombe. Il est parfois plus pertinent d'être dans une politique de la remarque et de la sanction légère avec une construction et un accompagnement de la personne.

Q : Quels conseils peut-on donner à quelqu'un qui est confronté à un contrôle au faciès ou à des violences de la part de la police afin de contribuer à sanctionner plus efficacement les policiers responsables ?

Lors du contrôle, la marge de manœuvre de la personne contrôlée est réduite. Le temps du contrôle et des vérifications, elle ne peut pas agir et il est très difficile de sortir son téléphone et de commencer à filmer. Si la victime ne peut pas agir, c'est plutôt le rôle des personnes qui assistent à la scène de faire quelque chose et de filmer la scène. Mais, même si une vidéo n'a pas pu être prise, la personne peut toujours s'adresser au service de contrôle interne. Nous gardons des traces des contrôles et, en tout cas pour notre zone de police, un dossier sera d'office ouvert et une enquête sera faite. Je parle bien pour notre zone de police, je ne peux pas m'avancer pour les autres.

J'ai un exemple où, dans le cas d'une grosse opération que nous avions mené, un jeune s'est plaint d'avoir été contrôlé 5 fois en une heure. Quand la machine policière se met en route et que nous quadrillons un territoire, ça peut malheureusement souvent arriver. Dans ce cas, il n'y avait pas eu de violence et nous n'avons pas pu faire grand-chose de plus que de nous excuser.

S'il y a eu des violences, il faut directement faire un constat de lésion. Il est également important de bien identifier l'heure et l'endroit où ça s'est passé pour nous permettre de vérifier si l'événement n'a pas été filmé par des caméras de surveillance. S'il y a eu d'autres témoins, c'est également important.

S'ils ont filmé l'intervention, c'est encore mieux. Il doit y avoir un maximum de preuves. S'il n'y a pas de preuves, je pourrai difficilement sanctionner. Cela dit, ne pas avoir de preuves ne doit pas empêcher de porter plainte car la plainte sera de toute façon consignée et cela pourrait servir si le policier en question récidive.

Je pourrais encore donner un dernier conseil qui concerne plus les contrôles trop fréquents, mais sans violence. Ne pas s'énerver. Même si on se fait contrôler plusieurs fois, il faut rester calme et aller ensuite déposer plainte. Si on essaye de se battre, ça peut vite tourner en rébellion et déclencher une réponse violente.

Q : Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont contrôlées et cela engendre logiquement une certaine frustration.

Oui. Les problèmes peuvent arriver plus fréquemment en service de contrôle de routine par les patrouilles régulières. Celles-ci ont des orientations de patrouille en fonction d'objectifs spécifiques et de certaines situations suspectes. Il faut donc comprendre ce qui peut être induit dans les briefings et dans les orientations de patrouille qui sont données. Par exemple, nous pouvons avoir un descriptif des *targets* sur base du témoignage de la victime d'un délit ou des éléments objectifs comme des photos. Pour reprendre un gros stéréotype, si ces éléments désignent une personne nord-africaine en training, ces informations vont plus que probablement se retrouver dans les orientations données aux patrouilles et les personnes répondant au profil vont plus facilement être contrôlées. Elles seront même contrôlées plusieurs fois si des patrouilles différentes passent dans le même secteur.

Q : On ne peut nier que ce type de contrôles, bien qu'ils puissent sans doute être justifiés dans certains cas, alimentent un cercle vicieux et un sentiment d'exclusion ressenti par ces personnes ?

Oui. Je pense que le problème est d'abord et avant tout celui du triple décrochage et de l'exclusion dont je parlais précédemment. En gros, que se passe-t-il quand on doit s'attaquer à des phénomènes de bandes ? Dans la grande majorité des cas, la réponse est de donner plus de moyens à la police. Pourtant, augmenter les contrôles ne va pas résoudre le problème. Sur un même budget, il faudrait à la limite donner 10% à la police et le reste au secteur socio-préventif. Renforcer la police ne résout pas le problème. Ce genre de politique a pour unique conséquence d'éloigner les jeunes de l'espace public. Ça agit sur le symptôme, pas sur le problème. Il faut agir sur les problèmes que sont l'exclusion socio-économique et le décrochage scolaire, ainsi que fournir un encadrement positif aux jeunes.

Sur le projet des bandes urbaines à Evere, dans le cadre duquel j'étais en contact avec la fonctionnaire de prévention de la zone, nous étions partis sur ce principe là. Nous avions des plaintes des habitants mais nous ne savions rien sur la bande en question. Nous avons donc effectué des contrôles pour savoir qui appartenait à la bande et nous avons recoupé les informations pour en apprendre plus. Les patrouilles avaient donc des listes avec les descriptions qui correspondaient aux profils des jeunes. Mais nous ne nous sommes pas contentés de contrôler. Il a fallut mener un travail en collaboration avec la fonctionnaire de prévention et les services socio-préventifs. Nous avons pu construire une relation de confiance avec la fonctionnaire de prévention qui travaillait avec les jeunes du quartier et côtoyait donc les membres de cette bande. Nous avions conclut ensemble qu'elle me préviendrait de toutes les activités qu'elle organiseraient avec la bande. Je pouvais ainsi en informer les services de police afin d'en tenir compte et de prévoir des dispositifs de police supplémentaires à causes de tensions entre bandes, mais sans spécialement intervenir. Nous avons ensuite décidé de mener la collaboration au-delà de ce simple échange d'informations. Nous avons mis en place un mécanisme dans le cadre duquel, pour chaque événement organisé pour ou par les jeunes, la personne responsable de la soirée ou de l'événement et l'officier de police de permanence se rencontraient avant l'événement pour faire une sorte de briefing. Ensuite, si un problème survenait en cours de soirée, c'était d'abord cet officier de permanence qui se déplaçait et non la patrouille. Comme ils s'étaient déjà rencontrés avant, il pouvait plus facilement rentrer en contact avec l'organisateur de la soirée. Les patrouilles étaient également prévenues à chaque fois pour qu'elles n'aillent pas systématiquement contrôler les jeunes. Après deux ans de ce fonctionnement, nous en sommes arrivés à une situation où, du côté policier, je ne devais plus mettre de policiers en renfort pendant la nuit et, du côté des jeunes, ceux-ci étaient reconnus dans une activité qu'ils aimait bien, en l'occurrence l'organisation de soirées. Ils avaient été responsabilisés par la fonctionnaire de prévention sur toute la logistique et la préparation de la soirée. Nous n'avons plus jamais eu de problème. C'est une manière de sortir de la logique purement répressive et de contrôle.

Une telle démarche n'est possible que s'il y a un accrochage des jeunes avec une maison de quartier ou des éducateurs de rue. Sans cela, il est difficile d'organiser des rencontres entre les jeunes et des policiers. Le fonctionnement de notre zone de police selon un système décentralisé contribue également à l'efficacité de la démarche. Ce sont toujours les mêmes policiers qui patrouillent sur un même territoire. Ils ont donc une bonne connaissance du territoire sur lequel ils opèrent, ce qui facilite la rencontre avec les jeunes.

La mise en place de telles dynamiques, ne signifie pas que les jeunes ne seront plus jamais contrôlés, mais cela peut diminuer la fréquence des contrôles et avoir un impact sur la façon dont les contrôles se déroulent. Les policiers et les jeunes se connaissent. Il n'est plus nécessaire de demander systématiquement la carte d'identité pour la passer dans la banque de données. Le policier peut également plus facilement rentrer en dialogue. La présence policière est alors toute différente, mais elle a un effet équivalent sur la délinquance. Je me souviens d'un policier qui connaissait tout le monde dans le quartier. Quand il était en patrouille, il saluait tout le monde et discutait beaucoup. Et bien, si j'avais un problème avec un groupe de jeunes qui faisait du tapage, je pouvais l'envoyer régler le problème et il était plus efficace qu'une section au complet avec une arroseuse.

D'autres choses peuvent être mises en place, dans le cadre d'autres missions de la police. Si un jeune se fait coincer pour une infraction pénale, nous pouvons mettre des choses en place qui vont au-delà de la procédure classique. Les policiers doivent pouvoir bénéficier d'une formation spécifique pour cela. Par exemple, dans le cadre d'une audition, il est possible d'établir un contact différent. Un dialogue peut être installé avec le jeune, nous pouvons essayer de le responsabiliser, de chercher à comprendre ce qui lui arrive. Il ne s'agit alors plus de la procédure classique d'audition mais de créer un contact qui soit tout simplement humain. Des effets peuvent aussi se faire ressentir dans la suite de la procédure et dans le jugement par le pouvoir législatif. Avant de prendre une décision, le magistrat demande généralement l'avis du policier qui a traité le dossier.

Rentrer en dialogue avec les jeunes qui versent dans la délinquance nous permet aussi de mieux comprendre le contexte qu'il y a autour. Cette criminalité d'acquisition sert parfois à alimenter l'économie et la survie de toute une famille. Dans de tels cas, si le jeune se fait coffrer, les moyens d'alimentation sont coupés. Dans d'autres cas, le jeune est aussi soutien de famille. Il s'occupe de ses petits frères et sœurs, il va les conduire à l'école ou encore, c'est lui qui fait le lien entre la famille et l'école. Ces situations sont réelles et impliquent de réfléchir au-delà d'une simple condamnation pour des infractions commises. S'il a vraiment déconné, le jeune ira en détention préventive. Mais nos services peuvent cependant contribuer à limiter la casse auprès de sa famille. Nous pouvons organiser des rendez-vous avec le CPAS ou orienter vers des services compétents.

J'insiste sur le fait que de telles démarches mettent du temps à se construire. Il faut des moyens et une stabilité du personnel policier (difficile à avoir sur la région de Bruxelles capitale où le turn-over est important). Il faut aussi pouvoir établir des liens avec les services socio-préventifs. Ceci demande de pouvoir construire une relation de confiance, ce qui n'est pas toujours évident.

La question de la confiance et des liens entre les secteurs socio-préventifs et la police est importante. Souvent, que ce soit d'un côté ou de l'autre, les nouveaux arrivants qui sortent de l'école ont du mal à travailler selon ce système de collaboration ou ont un attachement très fort au secret professionnel (cela se manifeste parfois plus sur des questions de radicalisation violente). Il faut bien reconnaître que l'institution policière, par son activité quotidienne, est une machine à récolter de l'information. La procédure judiciaire impose aux policiers qui reçoivent une information de la faire remonter au magistrat, à lui ensuite de décider ce qu'il en fait. La difficulté est donc que les personnes ont peur de donner une information. La peur de ce qui va leur arriver, mais aussi la peur de ce qui va arriver à la personne sur laquelle elles donnent des informations. D'où l'importance du dialogue, de la pédagogie et de l'information. Une même information peut être traitée et utilisée de manière différente selon les dossiers. Le magistrat garde un pouvoir d'appréciation considérable. Nous n'avons pas de garantie sur le résultat final.

Il y a de l'espoir, mais cela demande une construction différente du service de police. L'ancre de proximité doit être important. Il doit animer l'ensemble de l'activité du corps de police et ne pas se limiter au travail de l'agent de quartier. Ainsi, il est possible d'appréhender convenablement la complexité des situations auxquelles nous sommes confrontés. Prenons la présence de jeunes dans un hall d'immeuble et qui gène les habitants. Si je fais mon travail policier basique, ce n'est pas très compliqué. Je fais des contrôles, je les sors et je répète l'opération autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'ils ne reviennent plus. Ils seront sans doute dans un autre hall, mais plus ici. Si on veut réellement être efficaces, nous pouvons faire un contrôle la première fois, mais, ensuite, plutôt se diriger vers le fonctionnaire de prévention pour savoir s'il se passe quelque chose. Peut-être qu'il ne se passe rien, mais un éducateur de rue peut tenter de recréer du contact avec ces jeunes. Peut-être que les éducateurs de rue travaillent déjà avec eux. De la sorte, nous pouvons mieux appréhender ce qu'il se passe et nous pouvons également porter un message par l'intermédiaire des éducateurs de rue pour dire que les habitants de l'immeuble sont embêtés par cette présence constante.

Plein d'autres choses sont encore possibles, mais au moins, ici, on voit qu'il est déjà possible de sortir du cercle vicieux des contrôles à répétition. C'est le déclenchement qui est compliqué. Arriver à comprendre qu'on peut chercher plus loin et autre chose que la logique du simple contrôle. Et cette nouvelle logique nous ne pouvons la construire que si le corps de police est prêt à accepter cette manière de travailler. Une telle démarche prend parfois un peu plus de temps, mais économiquement elle est plus intéressante et, au final, il faut déployer moins de policiers. Ça prends du temps à

construire, ce n'est pas très spectaculaire, ce n'est pas très communicable en termes de chiffres. Tout est encore à construire.

Le problème c'est qu'une telle approche ne résonne pas encore dans les écoles de police. Ce n'est pas quelque chose qu'on y apprend. Les étudiants y apprennent des techniques policières, à contrôler convenablement des gens, mais pas toujours à se poser la question du pourquoi du contrôle ou d'une action policière au-delà de l'aspect légal. Tout le monde connaît les basiques et les limites légales dans lesquelles un contrôle peut être fait. La question de la pertinence du contrôle est un peu différente. Il y a donc le motif légal du contrôle, mais aussi la pertinence du contrôle et le sens qu'on lui donne. Plusieurs aspects doivent pouvoir être pris en compte : Comment le patrouilleur interprète les normes d'orientation de recherche qui lui sont données ? Quelle est sa marge de liberté lorsqu'il effectue un contrôle ? N'y aurait-il pas un travail à faire sur la manière dont les orientations de contrôle sont données ? Est-ce mieux de parler en termes de « contrôles » ou de « contacts » ? Nous pouvons aussi réfléchir à d'autres manières d'entrer en contact plutôt que de contrôler l'identité de manière répétée.

Q : Dans l'attente de la construction de cette nouvelle approche qui, comme vous le dites vous-même, prend du temps, il faudrait peut-être au minimum expliquer les raisons de ces mesures de contrôle qui sont clairement ressenties comme injustes ?

Rien que pour informer, ça demande du travail. En toute honnêteté, nous ne l'avons pas encore fait. Nous pourrions imaginer de le faire sur des problèmes récurrents et de rencontrer les jeunes par l'intermédiaire du maillage des maisons de quartier. Le but n'est pas de trouver des solutions immédiates, mais d'au minimum pouvoir expliquer les problèmes auxquels nous sommes confrontés en tant que service de police. Le problème est que nous avons trop peu l'occasion de mettre en place de tels dispositifs. Ce n'est pas dans la culture de l'organisation. Et dans tous les cas, ça prends du temps. Les aspects technologiques peuvent aussi influencer l'évolution des solutions à apporter, comme le maillage de l'espace par des caméras de surveillance. La présence de caméras peut être positive comme négative. Nous sommes par exemple occupés à réfléchir aux possibilités de mettre en place une patrouille virtuelle. Nous supprimerions une patrouille de terrain pour la remplacer par une équipe qui surveillerait uniquement toutes les caméras. De la sorte, on peut diminuer la fréquence des contrôles d'identités. Nous pouvons avoir un visuel de ce que ce passe en un endroit sans avoir besoin d'envoyer une patrouille sur place.